

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 27 FÉVRIER

BULLETIN

Avec quelle persévérance la République travaille à déchristianiser la France, on le sait; mais on ignore que cette même République cherche à tromper le Chef auguste de l'Eglise comme elle trompe les naïfs électeurs. Seulement c'est moins facile. M. de Freycinet l'essaie pourtant; il sait que le Pape est retenu par deux sentiments: il aime la France et il est convaincu que la République ne durera pas.

S'il traitait la République suivant ses mérites, il romprait avec elle et lui enlèverait le protectorat de la grande clientèle catholique, répandue dans le monde entier. Mais cette clientèle serait aussitôt recueillie par une autre puissance, et ce serait autant de perdu pour la France royaliste et chrétienne, pour la vraie France qui reprendra bientôt possession d'elle-même. Voilà pourquoi Léon XIII refuse de rompre avec la République; il se souvient de la France d'autrefois, et il songe à la France de demain.

M. de Freycinet spéculé sur ces sentiments si honorables du Saint-Père, et il insiste pour obtenir la nomination de nouveaux cardinaux. On sait que, d'après l'usage ancien, la France a droit à être représentée dans le Sacré-Collège par six cardinaux; elle n'en compte actuellement que trois: les cardinaux Guibert, de Paris; Caverot, de Lyon, et Desprez, de Toulouse.

M. de Freycinet demande donc la création de trois cardinaux et prie Léon XIII de vouloir bien les désigner lui-même; le gouvernement acceptera les candidats du Saint-Siège sans les discuter, mais aussi sans les payer.

N'est-il pas étrange de voir un gouvernement, si fier de son impiété légale, solliciter les faveurs du Siège apostolique?

Quand il demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat, quand il la prépare par ses lois et ses vols, il est dans son rôle; mais quand

il implore de nouveaux cardinaux, on s'étonne d'une contradiction si marquée.

Le catholicisme a du bon, et les instances de M. de Freycinet le prouvent. L'influence religieuse est immense dans ces contrées que la politique coloniale dispute à l'esprit envahisseur de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ainsi la France désire pénétrer en Chine et au Japon; grâce au dévouement de nos admirables missionnaires, ces contrées comptent un grand nombre de catholiques; jusqu'ici tous les catholiques de l'Extrême-Orient étaient placés sous le protectorat de la France; là-bas, qui dit catholique, dit Français. Les Orientaux ont appris que la France persécutait chez elle la religion catholique, et ils se sont dit: Nous pouvons bien en faire autant.

Le Saint-Siège s'est demandé s'il pouvait beaucoup compter sur le protectorat d'une nation qui proscribit Dieu de chez elle, ferme les couvents, vole les prêtres, supprime les écoles chrétiennes. Naturellement, il a été appelé à chercher d'autres moyens de protéger en Orient des chrétiens sans défense.

Pendant cette malheureuse guerre du Tonkin, les mandarins chinois ont redoublé leurs persécutions contre les chrétiens établis dans leurs provinces; alors Léon XIII a écrit à l'empereur de Chine, lui recommandant de prendre sous sa protection directe les chrétiens que la France ne protégeait plus. Cette lettre, dit le Temps, a été remise au palais impérial par le vicaire apostolique de Tche-Ly, M^{rs} Tagliabue, et, quelque temps après, le Pape recevait une lettre impériale l'assurant des excellentes intentions du gouvernement chinois. L'action diplomatique était engagée, elle n'a cessé de se poursuivre.

« La prépondérance française en Chine, dit le Temps, est due, en très-grande partie, aux missions françaises, que les autorités de la République ont toujours protégées avec la plus grande fermeté (??). Dans l'échange de bons procédés commencé entre le Vatican et la Chine, le marquis de Tseng a vu la possibilité de soustraire à l'influence et à la protection françaises toutes les missions ca-

tholiques en Chine. Si le Pape envoie à Pékin un nonce, les missions dépendront du nonce, et les autorités françaises n'auront plus rien à y voir. »

Retenons l'aveu de la feuille ministérielle. Notre influence en Chine est due au patriotisme des prêtres catholiques. La République ferait bien de s'en souvenir ailleurs qu'en Chine.

Les missionnaires, dit encore le Temps, « protestent et ne veulent pas être soumis à l'autorité toute spirituelle d'un nonce dans un pays où la force matérielle s'impose. » Donc, si le protectorat des chrétiens nous échappe, la faute n'en sera pas aux missionnaires, mais à la République qui oblige le Pape à défendre, par les seuls moyens qui lui restent, les intérêts chrétiens dont il a la charge.

Léon XIII, continue le Temps, a déferé toute décision à un certain nombre de cardinaux qui doivent entendre tous les chefs de mission et vicaires en Extrême-Orient; ce qui prouve que le Pape « n'a pas voulu prendre sur lui une détermination aussi grave ».

Après la Chine, le Japon. Le correspondant du Français écrit de Rome, 19 février:

« J'apprends aujourd'hui, de source autorisée, que le Japon s'apprete à suivre l'exemple de la Chine et à demander au Vatican une représentation officielle. On sait que Léon XIII, quelques mois après avoir écrit à l'empereur de Chine pour recommander à sa protection les chrétiens du Céleste Empire, avait adressé une lettre semblable à l'empereur du Japon. Ce dernier a été particulièrement sensible à cette démarche, et des négociations vont être incessamment entamées entre le Japon et le Vatican. C'est ainsi que, sous le glorieux pontificat de Léon XIII, la Papauté voit son prestige s'étendre jusqu'aux contrées du globe les plus lointaines et jusqu'ici réfractaires à l'influence de l'Eglise. »

Nous en sommes heureux sans doute, mais nous serions plus heureux encore, si cette extension de la foi se faisait sous le

protectorat de la France; notre chère patrie y gagnerait en influence politique, en prestige moral et en relations commerciales. C'est ce qui aurait lieu sans la République.
H.-A. MARTIN.

L'INCIDENT DU PALAIS-BOURBON

Après la très-vive émotion qui s'est produite à la Chambre, l'auteur de l'incident a été conduit, par deux agents, au commissariat de police de M. Santucci.

Ce magistrat a procédé aussitôt à un interrogatoire, duquel il résulte que l'individu arrêté se nomme Louis Pronier, né à Oran, âgé de trente-quatre ans, célibataire, ancien facteur de pianos, ancien sous-officier au 9^e régiment d'artillerie, demeurant, 8, boulevard de Saumur, à Angers.

Pronier est arrivé à Paris depuis trois jours et est descendu hôtel Bergère, rue Bergère, 64.

Interrogé sur les motifs qui l'ont poussé à cet attentat, il a d'abord refusé de répondre, déclarant qu'il ne s'expliquerait qu'avec son avocat.

Pressé de questions, il a dit: « Je suis un martyr, un persécuté. Il y a dans l'armée française des espions; je les connais, je veux les démasquer; ils ont vendu Metz. » J'ai écrit, il y a deux mois, au procureur de la République. Il ne m'a pas répondu. J'ai écrit à M. Clémenceau, dont j'honore le patriotisme. Je n'ai pas reçu de réponse. C'est pour forcer le ministre de la guerre à m'entendre, que j'ai tiré les deux coups de revolver. »

Parmi les papiers trouvés sur lui, existe une ordonnance de médecin indiquant que Pronier aurait eu déjà quelques troubles cérébraux.

Les actes et les paroles de cet homme semblent bien indiquer, en effet, qu'il ne jouit pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles, ainsi qu'on le verra plus loin.

Pendant que M. Santucci faisait subir à Pronier un premier interrogatoire, MM.

48(bis) Feuilleton de l'Echo Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

(Une erreur d'imposition dans notre numéro d'hier a rendu le feuilleton inintelligible. Nous croyons devoir le reproduire en entier, pour répondre au désir qui nous en a été exprimé.)

Saint-Petersbourg, mars 18...

Parfois je me laisse aller à un sentiment d'après amertume en parlant de notre bourreau. Il a si peu compris que la grandeur d'un souverain, c'est la justice; que le plus beau fleuron de sa couronne, c'est la bonté. Oui, je me révolte, et je frémis sous l'autorité du despote. Nos épaules polonaises ont touché la terre; le fer nous y tient cloués; il s'enfonça jusqu'à notre cœur; mais tant qu'il nous restera un souffle de vie, notre voix s'élèvera pour demander justice. Oui, dans l'indignation de mon âme, malgré la fervente prière, malgré mes vœux qui se joignent, je ne puis toujours étouffer le cri d'angoisse qui est en moi, le cri qui réclame impérieusement l'équité, et qui maudit le tyran.

Et pourtant, je ne suis nullement une révoltée. Les iniques cruautés de l'empereur Nicolas envers la nation polonaise m'inspirent une profonde

aversion; mais, en lui, je ne maudis pas toute la race des puissants. J'aime, au contraire, les rois, les souverains. J'aime cette force qui veille aux frontières, tandis que travaille, dans un paisible labeur, la légion des sujets; cette intelligence qui songe sans cesse aux besoins d'une société; cette bonté qui veut que, dans ses Etats, soient bien larges, bien royales, les routes que doivent parcourir la vérité, la charité, la justice. J'aime surtout cette Clémence qui se penche, même sur un acte de juste condamnation, et qui, de sa main puissante, trace le mot de pardon.

En vain j'appelle à l'aide la charité chrétienne, je ne puis trouver en moi que révolte, colère et mépris pour le czar Nicolas... Mais j'aime son frère, le magnanime Alexandre; mais j'aime, j'admire et je vénère les Alfred le Grand et les saint Édouard en Angleterre; les Louis IX et les Louis XVI en France et le saint et bon roi Sigismond de notre bien-aimée Pologne.

Saint-Petersbourg, avril 18...

Depuis l'aurore, toutes les cloches, mises en branle dans chaque coupole, lançaient le joyeux « alleluia. »

Je me levai avec la première lueur. Bientôt M^{lle} Vilérieff entra dans ma chambre, en fraîche toilette printanière et rayonnante de beauté; puis m'embrassant:

— *Christos vos Christ*, me dit-elle, selon la

coutume russe; et je lui readis son baiser en répétant:

— Oui, le Christ, vainqueur de la mort, est vraiment ressuscité. Qu'il vous protège; qu'il vous donne la paix et le bonheur.

Nos vœux échangés, nous nous élançâmes dans l'appartement de Mademoiselle afin de lui porter notre baiser paschal.

C'était le jour attendu. Je me soutenais à peine, tant j'étais oppressée d'émotion, de désir; et, sans cesse, je répétais:

— C'est aujourd'hui! C'est aujourd'hui! Priez pour mon père, priez pour ma mère, chère Mademoiselle; priez.

Et elle me répondait:

— Oui, Nadège, je prierai de toute mon âme, de toutes mes forces.

Le ciel étincelait. Cette aurore d'une belle journée me remplissait d'espoir. Tout vibrait en moi.

— Mais calmez-vous, me dit M^{lle} Vilérieff en tirant le gland d'or de la sonnette; il faut songer à votre toilette, ma chère, c'est plus important à la cour que vous ne paraissent le penser.

Le timbre résonna. Fédora apparut.

— Suivez M^{lle} de Rudzen dans sa chambre, fit avec autorité ma chère protectrice; mettez en œuvre tout votre talent, rendez-la belle et touchante. Quelle toilette lui avez-vous préparée? montrez-la moi. Je veux être juge par moi-même.

Fédora courut chercher un large carton, revint, et déploya une robe de faille noire, où se mariaient, dans d'heureuses proportions, l'élégance de la coupe et la sobriété des ornements.

M^{lle} Vilérieff approuva le choix de ma parure; et, fort intéressée à mon succès, elle vint en surveiller les apprêts.

Fédora, immobile, l'œil fixé sur mon visage, semblait méditer un grave problème. Enfin, je l'entendis murmurer:

— J'ai trouvé!

La coiffure fut une longue opération. A pleines mains la camériste nattait, tordait, enroulait mes cheveux, ondulant les bandeaux et les abaissant sur mon front; puis, sur mes lourdes tresses, relevées avec art, elle posa un long voile de dentelle noire, qu'elle fit descendre en plis sobres sur la traîne de ma robe.

Olga suivait, avec une vive attention, tous les détails de cette toilette d'apparat; puis, elle me dit:

— Très-bien réussi. Le caractère de votre physionomie est des plus touchants sous ce voile. Un peu d'art, un peu de hardiesse, Nadège, et vous serez irrésistible.

Je ne savais ce qu'on me disait. Je ne savais de quelle parure on me revêtoit. J'étais toute à mon unique pensée, et je ne me retrouvai un peu moi-même que lorsque je fus agenouillée dans la

Loewe, procureur général, Athalin, juge d'instruction, Bouchez, procureur de la République, Gragnon, préfet de police, Caubet, chef de la police municipale, Bonnerot, chef du cabinet du préfet, Montpellier, officier de paix, se sont rendus au commissariat.

Vers quatre heures et demie, écrit le *Petit Journal*, on a fait avancer un fiacre dans lequel Pronier a pris place avec MM. Athalin, Bouchez et Santucci.

Ces messieurs se sont rendus à l'hôtel Bergère pour procéder à une perquisition.

Pronier, ramené à l'hôtel Bergère, ne s'est pas départi de son calme factice.

L'enquête faite sur place a révélé un fait significatif, qui indique l'état de surexcitation de Pronier.

Mercredi matin, vers dix heures, un voyageur ayant fait du bruit dans la chambre contiguë à celle de Pronier, celui-ci a appelé le garçon, et, lui montrant son revolver, lui a dit :

« Si votre patron ne fait pas taire le voisin, je m'en charge ! Avec ce revolver, je vais le descendre. »

A cinq heures et demie, Pronier a été conduit au dépôt, où il sera l'objet d'un examen médical attentif.

Hier, à neuf heures, MM. Athalin et Santucci se sont rendus de nouveau à la Chambre pour procéder à un complément d'enquête ; car ils n'ont pu, avant-hier, à cause de la séance, faire que des constatations très-sommaires.

Le frère de Pronier, ancien officier d'artillerie, qui occupe en province un poste de percepteur, a été avisé par dépêche.

Chronique générale.

LE BON PLAISIR.

L'administration de la guerre est fort embarrassée. C'est un peu sa faute.

Le règlement dit formellement, expressément, qu'après trois années les officiers placés en non activité doivent passer devant un conseil d'enquête qui statue sur leur remise en activité.

Le mise en non activité n'étant prononcée que dans les cas d'infirmités temporaires ou de dettes, le conseil examine si la santé de l'officier est rétablie, si son passif est couvert, si aucun acte de sa vie privée pendant sa non activité ne s'oppose à sa remise en activité.

Or, il y a trois ans, parce qu'il plut au prince Jérôme d'écrire une lettre dans le genre de celle qu'il vient de commettre, l'administration de la guerre crut devoir mettre les princes en non activité. Ils n'étaient point malades ; ils n'avaient point de dettes. L'arbitraire seul dicta donc cette mesure. Aujourd'hui, réglementairement, les princes officiers devraient passer devant un conseil d'enquête, et comme les princes ne sont pas plus malades qu'en 1883, comme ils n'ont pas de dettes, le conseil devrait prononcer leur remise en activité.

Mais de même que la raison politique a fait violer le règlement de 1883, elle le fera

violé de nouveau en 1886. Un arbitraire en engendre un autre.

Sous la République, l'armée comme tout le reste n'est soumise qu'à une loi : celle du bon plaisir.

**

UNE RÉUNION D'ANARCHISTES

Environ deux mille personnes se sont réunies mercredi, salle Lévis, pour entendre le prince Kropotkine, un des écrivains les plus en vue du parti anarchiste, et M^{lle} Louise Michel. Le prix d'entrée était de soixante centimes : la soirée a donc été productive.

M. Ferré a été nommé « délégué à l'ordre ». Le prince Kropotkine a exposé les théories anarchistes. Pour arriver à réaliser l'idéal socialiste, il faut s'attacher, a-t-il dit, à combattre : 1° le capital, c'est-à-dire le patronat, le maître, l'exploiteur sous tous ses noms ; 2° l'Etat et toutes les forces en dépendant : armée, police, employés ; 3° les préjugés moraux et religieux. Les anarchistes n'en veulent pas aux individus, mais aux institutions, ajoute l'orateur, et il y en aura probablement, on les brisera et la Révolution s'établira sur les débris de l'ancien monde.

La citoyenne Louise Michel a déclaré ensuite que le monde actuel craquait de tous les côtés. D'après elle, la révolution ne peut avoir qu'un caractère social. Elle a tracé un tableau enchanteur de la société rêvée par les révolutionnaires. Quand éclatera le mouvement ? Nul ne peut le dire, mais il éclatera et il ébranlera le monde entier. Après cette allocution, la foule s'est écoulée. Quelques révolutionnaires ont crié : Vive l'anarchiel

**

Les députés de la Seine ont reçu il y a quelques jours une délégation des chambres syndicales de patrons.

Au cours de cette entrevue, dit l'*Intransigeant*, il a été prononcé des paroles graves, qui sont à la fois un symptôme et un avertissement :

« La crise est plus aiguë encore qu'on ne le dit, auraient déclaré quelques-uns des délégués. Elle atteint non-seulement les ouvriers, mais les patrons de la petite industrie et du commerce. Depuis longtemps déjà la misère est à son comble pour les premiers et la gêne excessive pour les seconds. Les uns et les autres ont fait à la République un crédit qui n'aurait été accordé à aucun gouvernement monarchique. Cependant, ce crédit ne peut être illimité. Chaque jour la situation devient plus pénible au point de vue économique et plus périlleuse au point de vue politique. Si l'on ne prend des mesures immédiates et radicales pour mettre fin à cette crise ; si l'on ne décrète pas d'urgence l'exécution de tous les travaux qui doivent donner du pain à la population, il faut s'attendre à tout, même à une insurrection où il y aura autant, sinon plus, de paletots que de blouses. »

LES GRÈVES

A DECAZEVILLE

Les nouvelles envoyées de l'Aveyron redeviennent fort graves. Des dépêches nombreuses annoncent que la grève est recommencée à Decazeville.

Les ouvriers de Bourran sont en grève depuis jeudi à midi.

Le procureur de la République est arrivé à cinq heures : le préfet arrivera ce soir à sept heures.

La grève est motivée par une affiche portant que la benne de charbon gros est réduite à 4 fr. 80, celle de charbon menu à 0 fr. 75.

M. Biez, ingénieur principal, est chargé de l'exécution de ce nouveau règlement.

Le *Cri du Peuple*, fort bien renseigné par les télégrammes particuliers qu'il a reçus, publie la dépêche suivante de Decazeville, 25 février, 2 h. 30 soir :

« La grève vient d'éclater dans tout le bassin houiller de Decazeville.

» Les mineurs se transportent en masse vers les bureaux de la direction, défendus par la force armée.

» Les grévistes envoient une délégation auprès du directeur Petitjean. »

A la suite de cette note, le *Cri du Peuple* ajoute :

« En présence des nouvelles graves contenues dans les dépêches qu'on vient de lire, notre collaborateur Duc-Quercy part aujourd'hui pour Decazeville.

» Notre ami le citoyen Camélinat, député de la Seine, part également ce soir pour Decazeville. »

A SAINT-PIERRE-LÈS-CALAIS

Le *Cri du Peuple* publie la dépêche suivante de Saint-Pierre-lès-Calais, 25 février, 5 h. 40 :

Ce matin, on a trouvé sur les murs des placards écrits à la main et ainsi libellés :

« Du pain ou du plomb !
» Plaine Brochet, jeudi 26 février, à trois heures du soir. — Meeting des affamés. »

A l'heure fixée, 2,000 ouvriers se sont rendus au meeting ainsi organisé en plein air. De nombreux cavaliers et toutes les forces de police étaient sur les lieux. Les troupes étaient consignées à Saint-Omer et prêtes à marcher.

Les organisateurs de cette manifestation sont inconnus.

Il y a ici près de 2,000 ouvriers sans travail.

Dimanche prochain aura lieu un grand meeting à la salle Langlet.

Là, sans nul doute, des mesures pratiques et sérieuses seront prises pour remédier à la situation. Ce meeting ayant lieu dans un local clos et couvert, nous nous demandons quel prétexte inventera l'autorité pour intervenir. En tout cas, la crise est à l'état aigu.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 février.

Le marché est plus ferme. Les rentes françaises

sont mieux tenues : le 3 0/0 à 82.30, l'amortissable à 84.40, le 4 1/2 à 109.85.

Le Crédit Foncier est bien demandé à 1,342.50 et ses obligations sont en faveur dans les hauts cours.

La Banque d'Escompte cote 470 fr.

L'action des Méridionaux Italiens est bien tenue. La Société Générale se tient ferme à 438.75.

Le Panama descend à 446.25. L'affaire prend une très-mauvaise tournure. Les entrepreneurs sont mécontents. Les fonds disponibles s'épuisent et l'autorisation d'émettre des valeurs à lots devient de plus en plus improbable.

On cote 530 sur le Crédit Lyonnais dont la hausse n'offrirait aucune chance de durée.

Les actions de nos Chemins de fer sont assez fermes : Nord à 1,555, Orléans à 1,367.50.

Nouvelles militaires.

MOBILISATION D'UN CORPS D'ARMÉE.

Dans le conseil des ministres tenu avant-hier, le général Boulanger a émis son avis sur la nécessité de faire un essai partiel de mobilisation.

L'idée du ministre de la guerre n'a pas été partagée entièrement par les membres du conseil, qui pensent que cet essai est inutile ou, tout au moins, impossible, pour cette année.

Mais le cabinet a décidé que toutes les dispositions allaient être prises pour que l'expérience soit faite l'an prochain, sur un corps d'armée avec tous ses services auxiliaires, militaires et civils.

Le numéro du corps d'armée désigné, ainsi que l'époque de l'opération, ne seront pas divulgués à l'avance et la mobilisation devra se faire, absolument comme en cas de guerre.

Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de division Thornton, inspecteur général permanent des remontes, président de la commission d'hygiène hippique, membre du comité consultatif de la cavalerie, est placé, à dater du 25 février 1886, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

LES TABLEAUX D'AVANCEMENT.

Aujourd'hui, la commission de classement a terminé ses travaux. Des généraux commandant les corps d'armée et des chefs de service qui en faisaient partie, plusieurs ont déjà pris le chemin de leur résidence. Les tableaux d'avancement seront très-prochainement publiés.

CHANGEMENTS DE GARNISONS.

Le 20^e bataillon de chasseurs, qui était depuis treize ans en garnison à Rouen, tiendra garnison à Versailles à partir du 1^{er} mars prochain. Les compagnies d'infanterie qui étaient auparavant détachées à Eu et au Tréport occuperont la caserne du 20^e bataillon de Rouen.

Le 20^e bataillon de chasseurs gardera le drapeau des bataillons de chasseurs à pied.

chapelle impériale, où je devais assister à l'office pascal, faveur très-grande obtenue par le général.

Il était convenu que, seulement après la messe, j'adresserais ma requête au redoutable souverain.

La chapelle était resplendissante avec sa voûte d'un bleu tendre semée d'étoiles, et ses colonnes de porphyre où courait une draperie de velours rouge, relevée avec grâce et frangée d'or. Cette draperie assombrissait le jour tombant des verrières, et faisait rayonner, comme un ardent foyer, les cierges innombrables allumés sur l'autel. A droite de cet autel s'élevaient, sur une estrade, deux trônes : celui du czar et celui de la czarine. Ils étaient en ivoire artistement travaillé, et surmontés d'un dais de brocart orné d'une touffe de plumes blanches noires et jaunes.

Toute une foule se pressait dans les tribunes. Les costumes de satin et de velours avaient de superbes reflets. Les images saintes, revêtues de lames de métal, selon l'usage russe, éblouissaient sous les feux de nombreux lustres, et quatre-vingts choristes, tous en chapes d'or, attendaient, immobiles et les yeux baissés, le moment d'entonner l'hymne : A DIEU ET AU CZAR.

L'attente me causait un mal affreux. Mes artères se soulevaient avec violence. Par instants, il me semblait que mon cœur cessait de battre.

Puis, tout à coup, je vis apparaître le maître des cérémonies. Les choristes entonnèrent l'hymne

d'allégresse avec une telle fougue que les vitraux en tremblèrent ; et, lentement, majestueusement, s'avança le cortège.

Avec son visage mâle et sévère, sa taille d'athlète et son uniforme constellé de croix surchargé de dorures, l'empereur Nicolas est vraiment imposant. Debout, il dominait la foule de sa haute stature.

L'impératrice Alexandra, d'une beauté fière et superbe dans sa riche parure, se tenait à ses côtés ; puis soivaient les enfants du couple impérial : le czarévitch Alexandre au doux et sympathique visage ; la grande-duchesse Marie, blonde et charmante ; son jeune fiancé, le duc de Leuchtenberg ; la grande-duchesse Olga et le grand-duc Constantin.

La famille impériale prit place sur l'estrade, et je pus étudier longuement la figure sévère du czar se détachant avec une netteté de médaille sur les draperies rouges des tentures.

Alors, devant ce regard dur et hautain, un doute sur la réussite de mon projet vint m'assaillir ; mais je ne m'y arrêtai pas, et encore, et toujours, je me laissai bercer par les riantes promesses de la douce espérance.

Les grands dignitaires, chamarrés de dorures, les maréchaux de noblesse, le cordon en sautoir, se rangeaient autour du trône. Les tribunes étaient envahies par les dames d'honneur. Et, de loin,

Olga eut pour moi, perdue et cachée derrière une colonne de porphyre, un bienveillant sourire. Elle portait le costume des dames d'honneur. Une robe de soie d'un blanc d'argent mouillait sa taille élégante ; et, sur l'épaule droite, retenait un nœud de satin bleu pâle, scintillait une agrafe de diamant. Elle était formée de deux lettres enlacées, représentant le chiffre de la grande-duchesse Marie.

Les choristes avaient cessé l'hymne d'allégresse. Un silence religieux et profond régnait dans l'enceinte. Le pope, sous sa chasuble brodée de pierres, demeurait immobile au pied de l'autel. Tous attendaient.

Et le czar, se levant avec une majesté souveraine, descendit les degrés de l'estrade, prononça d'une voix forte : « Le Christ est ressuscité ! » puis, fraternellement, il tendit les bras à un soldat de sa garde, et lui donna le baiser pascal.

Aussitôt les cloches se mirent à sonner en étourdissantes volées ; le pope monta les nombreuses marches de l'autel, et l'office commença, tandis que, sur un signe imperceptible du maître de chapelle, les quatre-vingts choristes entonnaient le plus beau chant que j'eusse jamais entendu.

C'était un chœur à huit parties. L'orgue ne s'y mêlait pas ; car, dans les églises russes, le royal instrument n'est point admis, mais que ce chant était pourtant imposant ! Les basses humaines onduleuses comme les vagues de la mer ; et sur cet

accompagnement se détachait une mélodie pure harmonieuse, presqu' divine. Tantôt les voix s'enflaient ; on édit une fanfare de peaux claires ; puis, semblables à une lente vibration de harpe, elles s'éteignaient jusqu'au murmure, et, de ce tissu d'harmonie, s'exhalait des notes pleines de tristesse, qui arrachaient des pleurs. Quelle prière que ce chant !

Immuable, émue, les mains jointes, j'écoutais, sous l'influence de cette musique céleste, je me posais ma supplique. J'y mettais tout mon cœur, toute ma tendresse filiale. Je conjurais Dieu de m'inspirer, de demeurer près de moi lorsque mes mains se joindraient.

Sans cesse, je redisais :
— Seigneur, pour un moment, donnez-moi votre bonté infinie au czar, notre souverain. Donnez-moi votre divine miséricorde. Seigneur, qu'il ait pitié de moi, qu'il soit le père de l'exilé, comme vous êtes mon père au ciel.

Et mes larmes coulaient en silence.
Après les chants de l'offertoire, se firent entendre les divines harmonies de la communion. Puis la messe s'avancait, plus le tremblement nerveux qui m'avait saisie s'accroissait. J'avais peur, je voulais supplier le czar despote, et je ne le voulais plus. Je fléchissais sous le poids de cette émotion trop vive. Je me sentais près de défaillir.

— Du courage, ma bien-aimée, murmura-t-elle

DÉCISION MINISTÉRIELLE ACCORDANT DE NOUVEAUX AVANTAGES AUX SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS.

En raison de l'importance chaque jour plus grande que prend la question du maintien des anciens sous-officiers dans les cadres de l'armée active, et afin de relever leur dignité et leur prestige aux yeux de tous, le ministre de la guerre arrête les dispositions suivantes :

1° Les sous-officiers rengagés sont dispensés de porter le havresac dans les exercices ordinaires ; ils le porteront dans les mêmes conditions que les sergents-majors, c'est-à-dire pour les revues, les marches militaires, les routes et les manœuvres.

2° Les sous-officiers rengagés ont droit au salut de la part des sous-officiers du même grade. En cas de refus du salut, le sous-officier rengagé peut demander une punition au capitaine du coupable.

3° Les sous-officiers rengagés sont autorisés à se procurer, à leurs frais, une caisse à bagages, peinte en noir, portant en lettres blanches leur nom, leur numéro matricule, ainsi que les numéros de leur régiment, de leur bataillon ou escadron et de leur compagnie, batterie ou section ; cette caisse sera placée dans les chambres, sous le lit de son propriétaire ; en temps de guerre, elle restera au dépôt ; lors des changements de garnison, elle sera transportée par les transports de la guerre.

4° Les chefs de corps feront le possible, suivant les ressources du casernement, pour faire aménager une salle spéciale pour les sous-officiers, rengagés ou non ; ils y feront placer le matériel nécessaire pour que ces militaires puissent s'y réunir pour lire, faire leur correspondance et jouer aux jeux dits « de bois » ; il leur sera permis d'y fumer. Cette salle devra, autant que possible, se trouver à proximité de la bibliothèque des sous-officiers.

5° Les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée, les généraux de division et de brigade, les chefs de corps et de service et les officiers de tout grade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution de ces différentes mesures.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les 3^e et 4^e escadrons du 3^e dragons ont quitté notre ville ce matin. La réunion de tous les détachements s'est faite au Pont-Foucharde.

LA SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE D'ANGERS A SAUMUR

Nous rappelons que la Société Sainte-Cécile d'Angers sera demain en notre ville. Vers midi, l'Harmonie Saumuroise ira la recevoir à la gare d'Orléans. On sait que sa magnifique bannière est

ornée de toutes les médailles, palmes et couronnes d'or et de vermeil — presque toutes des premiers prix — obtenues dans les concours par le remarquable orphéon angevin.

Quelques instants après son arrivée, à 2 heures, la Société Sainte-Cécile, dirigée par M. Laffage, ayant pour président M. Louis de Romain, se rendra au Théâtre, où aura lieu la Matinée musicale qu'elle veut bien donner à Saumur.

Elle chantera deux de ses chœurs les plus en vogue, l'Automne et le Dernier jour de Pompéi.

M. Neveu, basse, M. Goubeault, violoniste, M. Laffage, directeur de la Sainte-Cécile, M. Arbello, flûtiste, et l'Harmonie Saumuroise, prêteront leur concours à cette Matinée qui sera une vraie solennité musicale pour le public de notre ville et un brillant succès pour les excellents chanteurs composant la Société Sainte-Cécile.

M. Louis Guillon, ingénieur, conseil de la Compagnie des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest, nous adresse la lettre suivante :

« Saint-Maur, par Gennes, le 26 février 1886.

» Monsieur le Directeur de l'Echo Saumurois,

» Vous avez publié, hier, sous la rubrique « Angers », un entrefilet gros d'erreurs sur la question des Tramways angevins. Je vous demande la permission de la rectifier comme suit :

» Les experts demandés par nous au tribunal n'ont eu d'autre mission que celle d'établir le compte respectif des trois associés, et non d'offrir et de vendre à la VILLE l'avant-projet dont je suis l'auteur.

» Le Conseil municipal d'Angers ne saurait donc traiter avec les prétendus liquidateurs, ainsi que vous l'annoncez d'après les journaux angevins, pas plus que la VILLE n'a le droit de revendre à une Compagnie quelconque le produit de mon travail personnel, que je ne lui ai point cédé.

» Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

» LOUIS GUILLON. »

Nous trouvons dans les journaux radicaux l'extrait suivant d'une lettre adressée de Thouars au journal républicain de Niort, le *Mémorial des Deux-Sèvres* :

« Le 25^e dragons, désigné par le ministre de la guerre pour remplacer à Tours le 3^e, envoyé à Nantes, était de passage à Thouars le 15 février. L'attitude des hommes de ce régiment, officiers, sous-officiers et soldats, a laissé chez nous une impression pénible.

» L'esprit de ce régiment, au point de vue du respect que tout militaire doit au gouvernement de la République, laisse fort à désirer. En passant devant la caserne du 125^e de ligne, aucune trompette n'a sonné, on s'est contenté de tirer le sabre du fourreau. Il fallait entendre, dans les cafés, les sous-officiers et les conditionnels, non pas tous, mais presque tous, avec quel mépris

Et mes mains se joignaient en prière, et mon regard implorait ce regard froid et sévère, qui, durement, s'attachait sur le mien.

Avec un geste large, dans une lente majesté, l'empereur fit signe à l'un de ses chambellans, et celui-ci, avec une expression hautaine comme celle du maître, m'intima l'ordre de m'éloigner... Puis, le couple impérial passa sans m'adresser une parole, le czar, le front plissé, la czarine, droite et fière, parée de sa robe de brocart et resplendissante sous ses pierreries.

Le désespoir me saisit. Eh quoi ! tant d'indifférence devant ma douleur ! Eh quoi ! pas un mot d'espérance pour la pauvre enfant qui pleurerait bientôt sa mère ; pour la pauvre enfant qui, pour l'arracher à la mort, avait entrepris un si long voyage !... Oh ! de grâce, sire, une parole de clémence, une parole de pitié !...

Quelle illusion ! Allons donc, une parole d'espérance, une parole de pitié... pour moi... pour une Polonoise !... Ah ! j'aurais dû le penser, pour les vaincus, pour les bannis, le czar n'a que haine et mépris.

Je venais de le pleinement comprendre ; et, dans l'effondrement de mon rêve, je cachai mon front dans mes deux mains, et je ne pus retenir un sanglot. J'étais toujours à genoux, abîmée dans mon désespoir. Toujours mes mains étaient jointes et levées vers le couple auguste... qui s'éloignait indifférent.

(A suivre.)

ils parlaient du gouvernement de la République et du général Boulanger, ministre de la guerre ! Ces propos ont soulevé l'indignation des personnes présentes.

» La ville de Thouars, si républicaine, conservera un souvenir triste et plein de défiance, d'insulte très-légitime, du passage dans ses murs du 25^e dragons.

Allons, voilà qui va bien ! dit le Français. Cette façon d'exciter la défiance des populations contre tel ou tel régiment ne peut sans doute que profiter à la paix publique et à la sécurité de la République. Mais que voulez-vous ? Ces journalistes de province ne font qu'imiter le ministre de la guerre. Reste maintenant à savoir quelles mesures va prendre ce dernier. Va-t-il ordonner un nouveau déplacement ? Peut-il supporter qu'on ait mal parlé de lui.

On se souvient que l'Union libérale a déjà menacé des foudres républicaines le 25^e dragons, alors même qu'il n'était pas encore arrivé à Tours.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 28 FÉVRIER 1886

A 2 heures

MATINÉE MUSICALE

Donnée par la

SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE

D'ANGERS

Avec le concours de

MM. NEVEU, basse ; GOUBEAULT, violoniste ; LAFFAGE, directeur de la Sainte-Cécile ; ARBELLO, flûtiste, et de l'HARMONIE SAUMUROISE.

Programme.

1. Sous les quinconces, fantaisie (Buot), par l'Harmonie Saumuroise.
2. L'Automne, chœur (Wormser), par la Société Sainte-Cécile.
3. Air des Vêpres Siciliennes (Verdi), chanté par M. Neveu.
4. Fantaisie sur la Muette (Allard), exécutée par M. Goubeault.
5. Les Derniers jours de Pompéi, chœur (Ritz), par la Société Sainte-Cécile.
6. La Véritable Manola (Bourgeois), chantée par M. Neveu.
7. Fantaisie sur une Marche de Chopin (Demersmann), exécutée sur la flûte par M. Arbello.
8. En Chemin de fer, chansonnette comique, chantée par M. Georges Allary.
9. Une Minute trop tard, comédie en 1 acte, jouée par deux sociétaires de l'Harmonie Saumuroise.

Bureaux : 1 heure 1/2 ; rideau : 2 heures.

A 8 heures précises

GRAND CONCERT

Offert par l'HARMONIE SAUMUROISE, à ses abonnés, avec le concours de M^{lle} LELONG, la SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE d'Angers, MM. LAFFAGE, GOUBEAULT et ARBELLO.

PREMIÈRE PARTIE

1. Sous les quinconces, fantaisie (Buot), par l'Harmonie Saumuroise.
2. Les Braconniers, chœur (Sourillas), par la Société Sainte-Cécile.
3. Fantaisie sur une Marche de Chopin (Demersmann), exécutée sur la flûte par M. Arbello, membre de la Sainte-Cécile.
4. Voici l'Aurore, quatuor (Saintis), chanté par MM. Thibeaudeau, Guilleux, Leclerc et Lecoq, membres de la Sainte-Cécile.
5. Romance de Martha (Flotow), chantée par M. X...
6. Morceaux de xylophone : A Marche des Ménestriers ; B Tapotte, polka (Laffage), par M. Laffage, directeur de la Sainte-Cécile.
7. L'Automne, chœur (Wormser), par la Société Sainte-Cécile.
8. Scène comique, par M. Georges Allary.

DEUXIÈME PARTIE

9. Les Derniers jours de Pompéi, chœur (Ritz), par la Société Sainte-Cécile.
10. Symphonie pour deux violons (Donclous), exécutée par MM. Goubeault et Laffage.
11. Prière des Juifs et cavatine de la Juive (Halévy), chantées par M. Thibeaudeau, membre de la Sainte-Cécile.
12. Rondo, pour petite flûte, avec accompagnement d'orchestre (Donjon), exécuté par M. Arbello, membre de la Sainte-Cécile.
13. Fantaisie sur la Muette (Allard), exécutée par M. Goubeault.
14. Scène comique, par M. Georges Allary.
15. M. et M^{lle} JEAN, opérette-comique en 1 acte et 3 tableaux, paroles et musique de L'Huilier. — M. Jean, un sociétaire de l'Harmonie Saumuroise ; M^{lle} Jean, M^{lle} Lelong.

Bureaux : 7 h. 1/2 ; rideau : 8 heures.

Une Quête sera faite au profit des pauvres pendant le Concert.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

Vendredi, 26 février 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef du journal l'Echo Saumurois.

Veuillez je vous prie être assez aimable de faire connaître par la voie de votre estimable journal, à ma bonne clientèle de Saumur, que la maison de chemises qui vient de se créer dans votre ville sous la dénomination Aux Éléphants, n'a aucun rapport avec ma maison de Tours, fondée dans l'année 1869.

Avec tous mes remerciements. Agréer, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

MEYER WEIL, (Aux Éléphants), chemisier, Tours.

Chocolats Georges Donesnel

MAISON DE VENTE 28 et 30, rue St-Jean, Saumur.

Chocolat français, le 1/2 kilog. 1.50
 n° 1, santé fin vanille 1.50
 n° 2, surfin vanille... 1.80
 n° 3, au mesagan vanille..... 2.00
 n° 4, au casaque vanille..... 2.50
 Remise de 5 0/0 en prenant par 5 kilog.
 Tous ces chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

LIVERANI

Le Roi des Chapeliers

Rue Saint-Jean, 15, Saumur.

On dira pourquoi la plus grande concurrence est le Chapeau LIVERANI.

AVIS IMPORTANT Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de menthe DE RICQLES. Il est infailible contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, etc. Il est excellent aussi pour la TOILETTE, la bouche et les dents. 39 récomp. dont 17 méd. d'or et dipl. d'honneur, 46 ans de succès. Se vend partout. EXIGER le nom « DE RICQLES » Fabrique à Lyon.



Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 4^e mars 1886,

Avec le concours de

M^{lle} FÉLICIE ARNAUD 1^{re} chanteuse légère du Théâtre Royal de la Monnaie, de Bruxelles

L'ÉTOILE DU NORD

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de MEYERBEER.

Distribution :

Peters Michaelof..... MM. Neveu.
 Danilowitz..... Goffel.
 Grizzenko..... Dechesne.
 Georges Serawonski..... Noël Cadeau.
 Maître Reynolds, } Allemand.
 Le colonel Yermolof, }
 Catherine..... M^{lle} FÉLICIE ARNAUD.
 Prascovia..... Dulaurens.
 Nathalie..... Lelong.
 Ekimona..... Vandermeeren.
 Ismailoff..... MM. Démon.
 Le général Tchéméréteff.... Recurt.
 Un ouvrier..... Asmiro.

Ouvriers, villageois, ménestriers, kalmouks, grenadiers de la garde, cosaques, husards, canitières, jeunes soldats, recrues.

Au 2^e acte, MARCHE SACRÉE.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 27 février

Avec le concours de M^{lle} MARTINON, 1^{re} chanteuse

Aïda, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, musique de VERDI.

M^{lle} MARTINON jouera le rôle d'Aïda.

Dimanche 28 février

Pour les représentations de M^{lle} FÉLICIE ARNAUD, 1^{re} chanteuse légère

LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 3 actes, musique de Rossini.

M^{lle} ARNAUD jouera le rôle de Rosine.

LES DRAGONS DE VILLARS, opéra-comique en 3 actes, musique de A. Maillart.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Située à Saumur, à l'angle de la rue d'Alsace et de la rue Gambetta, occupée en dernier lieu par M. Lafeuille, avocat.

Avec ou sans écurie et remise.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,
Le dimanche 11 avril 1886, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e Le Baron, notaire à Saumur,

LA PROPRIÉTÉ de CHAUMONT

Située commune de Gizeux (Indre-et-Loire), et par extension commune de Courléon (Maine-et-Loire), comprenant :

Petit Château, vastes servitudes, jardins, vignes, prés, bois, sapinières, landes, étang, et une ferme, le tout formant un ensemble de 215 hectares environ.

Chasse exceptionnelle.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, à Saumur, à M. RENARD, ancien notaire, agent d'affaires, rue Verte, n° 16, ou à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, n° 72. (166)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA **PROPRIÉTÉ**
Située à Saumur, rue de l'Ermitage, n° 10 et 12.

Comprend : maison, jardin, dépendances diverses et très-vastes caves.

S'adresser à M. LARCHEVÈQUE, rue de l'Ermitage, n° 2, ou à M^e LE BARON, notaire. (167)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Novembre 1887,

LA MÉTAIRIE DES GAGNERIES

Située communes de Saint-Lambert-des-Levés, Allonnes et Vivy.

Contenant 30 hectares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Biancher).

A VENDRE

Une **Maison**, servant actuellement d'auberge, tenue par Biéumont, située rue de Rouen, à Saint-Lambert-des-Levés, joignant Miot et Louis Regain;

Et un **Jardin**, divisé en deux par un mur, situé rue de Rouen, à Saumur, joignant de trois côtés Tessier, pépiniériste.

S'adresser à M^e AUBOYER. (125)

A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

MERCERIE ET ROUENNERIE
Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une **JUMENT**, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1^m58, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Par adjudication publique,
Le jeudi 25 mars 1886, à deux heures.

Par ledit M^e PINAULT,

A SAINT-FLORENT, près Saumur (Maine-et-Loire).

En 4 lots, avec faculté de réunion,

DU FONDS DE COMMERCE

Pour la fabrication et la vente

Des Vins Mousseux

Exploité à Saint-Florent par la Société Moreau et de Neuville,

Comprenant :

1^{er} Lot. — Caves en roc, cellier, cour, hangar.
Mise à prix..... 56,865 f. 50

2^e Lot. — Une maison de maître avec dépendances.
Mise à prix..... 15,134 f. 40

3^e Lot. — La clientèle, les marques, le matériel, les marchandises et les fournitures.
Mise à prix..... 185,805 f. 59

4^e Lot. — Diverses créances commerciales, dues en France et à l'étranger, difficiles à recouvrer, s'élevant à 22,781 fr. 10.

Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser à M. BONNEAU, rue d'Alsace, ou à M^e PINAULT, dépositaire du cahier des charges. (170)

Études de M^e V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12,

de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange,

et de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE

Par licitation

En l'étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, le dimanche 28 février 1886, à une heure et demie de l'après-midi, en cinq lots,

DES

IMMEUBLES

Ci-après,

Situés communes de Brézé et Chacé.

I. — Commune de Brézé.

1^{er} Lot. — Une maison d'habitation, servitudes, cave, pressoir, cour, jardin et vigne, le tout clos de murs, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-dix ares, situé au bourg de la commune de Brézé.
Mise à prix..... 14.000 fr.

2^e Lot. — Un clos de vigne, appelé la Pageotterie, entouré de murs, d'une contenance de quatre-vingt-quatre ares.
Mise à prix..... 2.500 »

3^e Lot. — Un morceau de vigne, appelé Derrière-Brézé, d'une contenance de quarante ares cinquante centiares environ.
Mise à prix..... 1.500 »

4^e Lot. — Un bois-taillis, appelé la Bournée, d'une contenance de soixante-neuf ares soixante centiares.
Mise à prix..... 1.500 »

II. — Communes de Brézé et Chacé.

5^e Lot. — Un morceau de friche, planté de peupliers, appelé la Cossonnière, d'une contenance de un hectare trente-cinq ares trente-cinq centiares environ.
Mise à prix..... 1.000 »

Total des mises à prix. 20.000 »

S'adresser, pour renseignements, à M^e LE RAY et LECOY, avoués à Saumur, AUBOYER, notaire à Saumur, et LECOMPTE, notaire à Brézé.

Pour insertion sommaire,

V. LE RAY.

UNE MAISON de Nouveautés demande un **HOMME SÉRIeux**, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin.

S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

OFFICE DE NOTAIRE

A Sainte-Maure, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

S'adresser à M. BONNODÉAU, commissaire-greffier au Tribunal civil de Tours, et à M^e MOAIN, notaire à Tours. (153)

LIVRE-BARÈMES G.

1^o Toutes multiplications faites; 2^o Caisse d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3^o Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. Prix : 2 f. 50. — S'adresser, à Saumur, à MM. ROBIN (rue Cendrière), BRODM (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAUT (maître) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 48. (799)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

ROBES & MANTEAUX

Coupe et Élegance.

M^{me} J. BOLOGNESI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son atelier de couture rue Dacier, n° 21, et que l'on trouvera chez elle le choix le plus varié des Nouveautés de la saison.

On demande des **OUVRIÈRES** et une **APPRENTIE**. (130)

Établissement d'Horticulture

JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 18, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

Offres et Demandes

M. V. COUÉ demande un **jeune homme** se destinant à la photographie.

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un **apprenti** pour une bonne maison d'épicerie. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement ou pour la St-Jean,

Maison avec Jardin

Rue de Bordeaux, 45.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUE-RIN-ROUFRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

VIENT DE PARAITRE :

Le Gouvernement Militaire de Saumur

PAR G. D'ESPINAY

Une Brochure in-8 avec Carte

PRIX : UN FRANC

Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.